

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 3 décembre 2019

Plus de 3,6 milliards d’euros de dépenses prévues pour le Grand Paris Express en 2020 : le conseil de surveillance adopte le budget de la Société du Grand Paris

Conformément au décret du 7 juillet 2010, le Conseil de surveillance a été réuni une nouvelle fois lundi 2 décembre, après une première séance mercredi dernier qui n’avait pu être délibérative. Le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris a adopté le budget 2020 de l’entreprise, qui s’établit à 4,2 milliards d’euros, 3,6 milliards d’euros pour l’accélération des travaux du GPE et 0,6 milliard d’euros au titre de la modernisation du réseau de transport francilien.

L’accélération des dépenses au titre du GPE est notamment portée par la ligne 15 Sud (1 milliard d’euros) et la ligne 16 (1 milliard d’euros) qui concentrent près de la moitié des dépenses pour 2020. Sous maîtrise d’ouvrage déléguée de la RATP, la ligne 14 Sud bénéficie de 0,6 milliard d’euros en 2020.

Sur les 0,6 milliard d’euros du budget 2020 consacrés au financement des interventions mises en œuvre en faveur de la modernisation des réseaux ferroviaires existants en Île-de-France, 222 millions d’euros portent sur le prolongement d’Eole, 114 millions d’euros sur le prolongement de la ligne 14 Nord, enfin 51 millions d’euros au titre du schéma directeur des RER et 111 millions d’euros à la ligne 11 du métro.

La Société du Grand Paris poursuit sa stratégie de financement par l’emprunt

Après le succès des trois premières émissions obligataires vertes émises par la Société du Grand Paris en 2019, le conseil de surveillance a approuvé le recours à l’emprunt de plus d’un an en 2020 pour 4,3 milliards d’euros. La Société du Grand Paris va ainsi pouvoir continuer à emprunter à un rythme adapté à la montée en charge des chantiers du Grand Paris Express, tout en bénéficiant des conditions extrêmement favorables aujourd’hui en vigueur sur les marchés financiers.

Pour rappel, la Société du Grand Paris a lancé son programme de financement à long terme 100 % vert (Green EMTN) en juillet 2018 avec un plafond de 5 milliards d’euros que le conseil de surveillance a relevé à 10 milliards d’euros en avril 2019. Les plafonds ainsi établis permettent de suivre l’évolution de l’endettement de la Société du Grand Paris et de financer le déploiement du plus grand projet d’infrastructure en Europe d’ici 2030.

Accélération de la dynamique de recrutement de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris a recruté près de 200 collaborateurs en 2019, portant ainsi le nombre total des collaborateurs à 390. Cette dynamique de recrutement, permise par la décision du gouvernement et du législateur de rehausser le plafond d’emplois de la Société du Grand Paris dans la loi de finances 2019, va se poursuivre en 2020, avec pour objectif d’atteindre 750 collaborateurs à la fin de l’année.

À propos de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est l'entreprise publique créé par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et acquiert, pour le compte d'Île-de-France Mobilités, les matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de la ligne 14, la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.

Contacts presse :

Jérémy Huppenoire – jhuppenoire.quai3@societedugrandparis.fr – 06 34 47 16 18

Guy-Arnaud Behiri – gbehiri.quai3@societedugrandparis.fr – 06 98 82 79 40